



**RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N° 84-2025-189

PUBLIÉ LE 9 JUILLET 2025

Sommaire

38_REC_Rectorat de l'Académie de Grenoble / Division des établissements

84-2025-03-31-00017 - Arrêté carte comptable de l'académie de Grenoble au 1 septembre 2025 (8 pages)

Page 3

84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / Direction de l'autonomie planification

84-2025-07-04-00009 - Arrêté ARS n°2025-14-0346 Appel à projets SESSAD 74 : FONDATION OVE, création d'un SESSAD spécialisé dans les troubles spécifiques de développement des apprentissages (4 pages)

Page 11

84_DRSP_Direction régionale des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes / Service du droit pénitentiaire

84-2025-07-09-00001 - Délégation de signature DI et annexes au 09-07-2025 (19 pages)

Page 15

Arrêté SIACCE n° 2025-01 portant carte des agences comptables à la rentrée 2025

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE GRENOBLE

Vu le code de l'éducation en son article R421-62 ;

Considérant les recommandations de la Cour des Comptes dans son rapport annuel 2008 ;

Vu la note de service ministérielle n°2008-110 du 22 août 2008 portant réforme de la carte des agences comptables des EPLE ;

Vu l'arrêté n°2023-03 du 23 janvier 2023 portant carte des agences comptables à la rentrée 2023 ;

Vu la consultation du Comité Social d'Administration Académique du 24 mars 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SG/MCI/2025-001 du 26 mars 2025 portant création du collège nommé « Les Justes » à Saint-Cergues ;

Vu l'arrêté préfectoral n°SG/MCI/2025-002 du 26 mars 2025 portant création du collège de Vétraz-Monthoux nommé « De La Géline ».

ARRETE

Article 1^{er} : La carte des groupements comptables dans l'académie de Grenoble est arrêtée comme suit à compter du 1^{er} septembre 2025 :

ARDECHE

Etablissement siège	Etablissements rattachés	Commune - Département
Lycée Polyvalent Gabriel Faure		Tournon-sur-Rhône (07)
	LP Marius Bouvier	Tournon-sur-Rhône (07)
	Clg Marie Curie	Tournon-sur-Rhône (07)
	Clg Louis Jouvét	Saint-Agrève (07)
	Clg du Vivarais	Lamastre (07)
	Clg Pierre Delarbre	Vernoux-en-Vivarais (07)
	Clg Joséphine Baker	Saint-Donat-sur-l'Herbasse (26)
	LP Hôtelier de l'Hermitage	Tain-l'Hermitage (26)
Lycée Polyvalent Vincent d'Indy		Privas (07)
	LP Léon Pavin	Chômerac (07)
	Clg Bernard De Ventadour	Privas (07)
	Clg Les Trois Vallées	La Voulte-sur-Rhône (07)
	Clg de l'Eyrieux	Saint-Sauveur-de-Montagut (07)
	Clg Alex Mézenc	Le Pouzin (07)
	LPO Le Cheylard	Le Cheylard (07)
	Clg des Deux Vallées	Le Cheylard (07)
Lycée Polyvalent Astier		Aubenas (07)
	Clg Roqua	Aubenas (07)
	Clg de La Montagne Ardéchoise	Saint-Cirgues-en-Montagne (07)
	Clg Joseph Durand	Montpezat-sous-Bauzon (07)
	LPO Marcel Gimond	Aubenas (07)
	Clg de Jastres	Aubenas (07)
	Clg Georges Gouy	Vals-les-Bains (07)
	LPO Xavier Mallet	Le Teil (07)

Lycée Professionnel Hôtelier		Largentière (07)
	Clg La Ségalière	Largentière (07)
	Clg Leonce Vieljeux	Les Vans (07)
	Clg Vallée de la Beaume	Joyeuse (07)
	Clg Laboissière	Villeneuve-de-Berg (07)
	Clg Henri Ageron	Vallon-Pont-d'Arc (07)
Lycée Polyvalent Boissy d'Anglas		Annonay (07)
	LP Joseph et Etienne Montgolfier	Annonay (07)
	Clg Les Perrières	Annonay (07)
	Clg La Lombardière	Annonay (07)
	LPO Henri Laurens	Saint-Vallier (26)
	Clg André Cotte	Saint-Vallier (26)

DROME

Etablissement siège	Etablissements rattachés	Commune - Département
Lycée Général Albert Triboulet		Romans-sur-Isère (26)
	Clg André Malraux	Romans-sur-Isère (26)
	Clg Albert Triboulet	Romans-sur-Isère (26)
	LP Auguste Bouvet	Romans-sur-Isère (26)
	Clg Etienne Jean Lapassat	Romans-sur-Isère (26)
	LPO du Dauphiné	Romans-sur-Isère (26)
	Clg Claude Debussy	Romans-sur-Isère (26)
	Clg de l'Europe Jean Monnet	Bourg-de-Péage (26)
	Clg de l'Hermitage	Mercuriol-Veunes (26)
Lycée Polyvalent Jules Algoud-Laffemas		Valence (26)
	LP Montesquieu	Valence (26)
	Clg Marcel Pagnol	Valence (26)
	Clg Jean Zay	Valence (26)
	LPO François Jean Armorin	Crest (26)
	Clg François Jean Armorin	Crest (26)
Lycée Général Camille Vernet		Valence (26)
	Clg Camille Vernet	Valence (26)
	LP Amblard	Valence (26)
	Clg Paul Valery	Valence (26)
	Clg Marc Seignobos	Chabeuil (26)
	LGT Les Trois Sources	Bourg-lès-Valence (26)
	Clg Gérard Gaud	Bourg-lès-Valence (26)
	Clg de Crussol	Saint-Péray (07)
	Clg Marcelle Rivier	Beaumont-lès-Valence (26)
Lycée Général Emile Loubet		Valence (26)
	LP Victor Hugo	Valence (26)
	Clg Emile Loubet	Valence (26)
	Clg Jean Macé	Portes-lès-Valence (26)
	LG du Diois	Die (26)
	Clg du Diois	Die (26)
	Clg Revesz Long	Crest (26)
	Clg Charles de Gaulle	Guilherand-Granges (07)
Lycée Général et Technologique Alain Borne		Montélimar (26)
	Clg Alain Borne	Montélimar (26)
	Clg Olivier de Serres	Cléon-d'Andran (26)
	Clg Europa	Montélimar (26)
	EREA Portes du Soleil	Montélimar (26)
	Clg Gustave Monod	Montélimar (26)
	Clg Daniel Faucher	Loriol-sur-Drôme (26)

Lycée Polyvalent Les Catalins	Montélimar (26)
	LGT Roumanille Nyons (26)
	Clg René Barjavel Nyons (26)
	Clg Ernest Chalamel Dieulefit (26)
	Clg Marguerite Duras Montélimar (26)
	Clg Albert Mercoyrol Cruas (07)
	Clg Marcel Chamontin Le Teil (07)
Lycée Polyvalent Dr. Gustave Jaume	Pierrelatte (26)
	Clg Gustave Jaume Pierrelatte (26)
	Clg Lis Isclo d'Or Pierrelatte (26)
	Clg Jean Perrin Saint-Paul-Trois-Châteaux (26)
	Clg Do Mistrau Suze-la-Rousse (26)
	Clg Henri Barbusse Buis-les-Baronnies (26)
	Clg Le Laoul Bourg-Saint-Andéol (07)

ISERE

Etablissement siège	Etablissements rattachés	Commune - Département
Lycée Polyvalent André Argouges	Grenoble (38)	
	Clg Vercors Grenoble (38)	
	Clg Olympique Grenoble (38)	
	LPO Emmanuel Mounier Grenoble (38)	
	Clg Les Saules Eybens (38)	
	Clg Jean Vilar Echirolles (38)	
Lycée Général Champollion	Grenoble (38)	
	Clg Champollion Grenoble (38)	
	LG International Europole Grenoble (38)	
	Clg International Europole Grenoble (38)	
	LG Stendhal Grenoble (38)	
	Clg Stendhal Grenoble (38)	
Lycée Polyvalent Louise Michel	Grenoble (38)	
	Clg Lucie Aubrac Grenoble (38)	
	Clg Charles Munch Grenoble (38)	
	LGT Les Eaux Claires Grenoble (38)	
	Clg Aimé Césaire Grenoble (38)	
	Clg Fantin-Latour Grenoble (38)	
Lycée Polyvalent Vaucanson	Grenoble (38)	
	LPO Roger Deschaux Sassenage (38)	
	Clg Alexandre Fleming Sassenage (38)	
	LP Jacques Prévert Fontaine (38)	
	Clg Chartreuse Saint-Martin-le-Vinoux (38)	
	LCL et Sportif Jean Prevost Villard-de-Lans (38)	
	Clg Jean Prevost Villard-de-Lans (38)	
	LP Guynemer Grenoble (38)	
	LPO Lesdiguières Grenoble (38)	
Lycée Polyvalent Hector Berlioz	La Côte-Saint-André (38)	
	Clg Jongkind La Côte-Saint-André (38)	
	Clg Marcel Mariotte Saint-Siméon-de-Bressieux (38)	
	Clg Jacques Brel Beaurepaire (38)	
	Clg Liers et Lemps Le Grand-Lemps (38)	
	Clg Rose Valland Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (38)	
	Clg de Champier Champier (38)	
Lycée Général et Technologique L'Oiselet	Bourgoin-Jallieu (38)	
	LP Gambetta Bourgoin-Jallieu (38)	
	Clg Pré Bénit Bourgoin-Jallieu (38)	
	LP Jean Claude Aubry Bourgoin-Jallieu (38)	
	Clg Salvador Allende Bourgoin-Jallieu (38)	
	Clg Fernand Bouvier Saint-Jean-de-Bournay (38)	

Lycée Polyvalent La Matheysine	La Mure (38)
	Clg Louis Mauberret La Mure (38)
	Clg du Vallon des Mottes La Motte-d'Aveillans (38)
	Clg Marcel Cuynat Monestier-de-Clermont (38)
	Clg du Trièves Mens (38)
Lycée Polyvalent Elie Cartan	La Tour-du-Pin (38)
	Clg Frédéric Dard Saint-Chef (38)
	Clg Le Calloud La Tour-du-Pin (38)
	Clg Les Dauphins Saint-Jean-de-Soudain (38)
	LPO Charles Gabriel Pravaz Le Pont-de-Beauvoisin (38)
	Clg Le Guillon Le Pont-de-Beauvoisin (38)
	Clg Marcel Bouvier Les Abrets en Dauphiné (38)
Lycée Général et Technologique Marie Reynoard	Villard-Bonnot (38)
	Clg Belledonne Villard-Bonnot (38)
	Clg La Moulinière Domène (38)
	LGT Pierre du Terrail Pontcharra (38)
	Clg Marcel Chêne Pontcharra (38)
	Clg Icare Goncelin (38)
	Clg Flavius Vaussenat Allevard (38)
Lycée Général et Technologique Pierre Beghin	Moirans (38)
	Clg Le Vergeron Moirans (38)
	Clg André Malraux Voreppe (38)
	LP Françoise Dolto Fontanil-Cornillon (38)
	Clg Condorcet Tullins (38)
	Clg Joseph Chassigneux Vinay (38)
	Clg Barnave Saint-Egrève (38)
Lycée Polyvalent du Grésivaudan	Meylan (38)
	Clg Jules Flandrin Corenc (38)
	Clg Lionel Terray Meylan (38)
	Clg Les Buclos Meylan (38)
	Clg du Grésivaudan Saint-Ismier (38)
	Clg La Pierre Aiguille Le Touvet (38)
	Clg Simone de Beauvoir Crolles (38)
Lycée Général et Technologique Marie Curie	Echirolles (38)
	Clg Pablo Picasso Echirolles (38)
	Clg Louis Lumière Echirolles (38)
	LP Thomas Edison Echirolles (38)
	Clg Nelson Mandela Le Pont-de-Claix (38)
	Clg Georges Pompidou Claix (38)
Lycée Polyvalent Portes de l'Oisans	Vizille (38)
	Clg Le Massegu Vif (38)
	Clg Le Clos Jouvin Jarrie (38)
	Clg Les Mattons Vizille (38)
	Clg des Six Vallées Le Bourg-d'Oisans (38)
Lycée Général et Technologique Aristide Bergès	Seyssinet-Pariset (38)
	Clg Pierre Dubois Seyssinet-Pariset (38)
	Clg Marc Sangnier Seyssins (38)
	Clg Jules Vallès Fontaine (38)
	Clg Gérard Philippe Fontaine (38)
Lycée Polyvalent Pablo Neruda	Saint-Martin-d'Hères (38)
	Clg Fernand Léger Saint-Martin-d'Hères (38)
	Clg Edouard Vaillant Saint-Martin-d'Hères (38)
	Clg Henri Wallon St Martin d'Hères (38)
	Clg Le Chamandier Gières (38)
	EREA Pierre Rabhi Claix (38)
	Clg Jules Verne Varcès-Allières-et-Risset (38)

Lycée Général et Technologique Camille Corot		Morestel (38)
	Clg François Auguste Ravier	Morestel (38)
	LP L'Odysée	Pont-De-Chéruy (38)
	Clg Le Grand Champ	Pont-De-Chéruy (38)
	LGT La Pléiade	Pont-De-Chéruy (38)
	Clg Philippe Cousteau	Tignieu-Jamezieu (38)
	Clg Lamartine	Crémieu (38)
	Clg Martin Luther King	Charvieu-Chavagneux (38)
	Clg Les Pierres Plantes	Montalieu-Vercieu (38)
	Clg Arc en Ciers	Les Avenièrès Veyrins-Thuellin (38)
Lycée Polyvalent Philibert Delorme		L'Isle-D'Abeau (38)
	Clg François Truffaut	L'Isle-D'Abeau (38)
	Clg Robert Doisneau	L'Isle-D'Abeau (38)
	Clg Stephen Hawking	L'Isle D'Abeau (38)
	Clg Anne Franck	La Verpillière (38)
	Clg Jacques Prévert	Heyrieux (38)
	Clg Les Allinges	Saint-Quentin-Fallavier (38)
Lycée Polyvalent Léonard De Vinci		Villefontaine (38)
	Clg de Péranche	Saint-Georges-D'Espéranche (38)
	Clg Louis Aragon	Villefontaine (38)
	Clg Sonia Delaunay	Villefontaine (38)
	Clg René Cassin	Villefontaine (38)
Lycée Polyvalent Lycée La Saulaie		Saint-Marcellin (38)
	Clg Olympes de Gouges	Chatte (38)
	Clg Raymond Guelen	Pont-en-Royans (38)
	Clg Le Savouret	Saint-Marcellin (38)
	Clg Joseph Bedier	Le Grand-Serre (26)
	Clg Sport Nature	La Chapelle-en-Vercors (26)
	Clg Benjamin Malossane	Saint-Jean-en-Royans (26)
Lycée Polyvalent Edouard Herriot		Voiron (38)
	LPO Ferdinand Buisson	Voiron (38)
	Clg Le Grand Som	Saint-Laurent-du-Pont (38)
	Clg Plan Menu	Coublevie (38)
	Clg Des Collines	Chirens (38)
	Clg La Garenne	Voiron (38)
	Clg Robert Desnos	Rives (38)
Lycée Polyvalent De L'Edit		Roussillon (38)
	Clg de l'Edit	Roussillon (38)
	Clg Frédéric Mistral	Saint-Maurice-l'Exil (38)
	Clg Jean Ferrat	Salaise-sur-Sanne (38)
	Clg Denis Brunet	Saint-Sorlin-en-Valloire (26)
	Clg Fernand Berthon	Saint-Rambert-d'Albon (26)
Lycée Polyvalent Ella Fitzgerald		Vienne (38)
	Clg François Ponsard	Vienne (38)
	Clg George Brassens	Pont-Evêque (38)
	LPO Galilée	Vienne (38)
	Clg de l'Isle	Vienne (38)
	Clg Claude et Germaine Grange	Seyssuel (38)

SAVOIE

Lycée Général Saint Exupéry		Bourg-Saint-Maurice (73)
	Clg Jovet	Aime (73)
	Clg Saint Exupéry	Bourg-Saint-Maurice (73)
	LPO Ambroise Croizat	Moutiers (73)
	Clg Jean Rostand	Moutiers (73)
	Clg Le Bonrieu	Bozel (73)
Lycée Polyvalent René Perrin		Ugine (73)
	Clg Ernest Perrier de La Bathie	Ugine (73)
	LP Le Grand Arc	Albertville (73)
	EREA Le Mirantin	Albertville (73)
	Clg Combe de Savoie	Albertville (73)
Lycée Polyvalent Jean Moulin		Albertville (73)
	Clg Jean Moulin	Albertville (73)
	Clg Pierre Grange	Albertville (73)
	Clg Le Beaufortin	Beaufort (73)
	Clg Joseph Fontanet	Frontenex (73)
Lycée Polyvalent Marlioz		Aix-les-Bains (73)
	Clg Marlioz	Aix-les-Bains (73)
	Clg Charles Dullins	Yenne (73)
	Clg Garibaldi	Aix-les-Bains (73)
	Clg Jacques Prévert	Albens (73)
	Clg Le Revard	Grésy-sur-Aix (73)
	Clg Jean-Jacques Perret	Aix-les-Bains (73)
Lycée Général et Technologique Du Granier		La Ravoire (73)
	LPO Louis Armand	Chambéry (73)
	Clg des Bauges	Le Châtelard (73)
	LP du Nivolet	La Ravoire (73)
	Clg Edmond Rostand	La Ravoire (73)
	Clg Pierre et Marie Curie	Montmélian (73)
	Clg Les Frontailles	Saint-Pierre-d'Albigny (73)
	Clg La Lauzière	Aiguebelle (73)
	Clg du Val Gelon	La Rochette (73)
	Clg St Etienne de Cuines	Saint-Etienne-de-Cuines (73)
	LP Général Ferrié	Saint-Michel-de-Maurienne (73)
	Clg Maurienne	Saint-Jean-de-Maurienne (73)
Lycée Polyvalent Monge		Chambéry (73)
	Clg Côte Rousse	Chambéry (73)
	EREA Amélie Gex	Chambéry (73)
	Clg Henri Bordeaux	Cognin (73)
	Clg de Boigne	La Motte-Servolex (73)
	Clg George Sand	La Motte-Servolex (73)
	Clg Jean Mermoz	Barby (73)
	LP La Cardinière	Chambéry (73)
Lycée Général et Technologique Vaugelas		Chambéry (73)
	Clg Louise de Savoie	Chambéry (73)
	Clg Beatrice de Savoie	Les Echelles (73)
	Clg de l'Epine	Novalaise (73)
	Clg La Forêt	Saint-Genix-sur-Guiers (73)
	Clg Joseph et Xavier de Maistre	Saint-Alban-Leysses (73)
	Clg Bissy	Chambéry (73)
	Clg Jules Ferry	Chambéry (73)
	LP Hôtelier	Challes-les-Eaux (73)
	LPO Paul Héroult	Saint-Jean-de-Maurienne (73)
	Clg La Vanoise	Saint-Etienne-de-Cuines (73)
	Clg Paul Mougin	Saint-Michel-de-Maurienne (73)

HAUTE SAVOIE

Lycée Général et Technologique Charles Baudelaire		Annecy (74)
	Clg Beauregard	Annecy (74)
	LP Tom Morel	Annecy (74)
	LP Amedée Gordini	Annecy (74)
	Clg Le Semnoz	Annecy (74)
	Clg Jacques Prévert	Annecy (74)
	Clg Simone Veil	Poisy (74)
Lycée Général et Technologique L'Albanais		Rumilly (74)
	Clg Le Clergeon	Rumilly (74)
	Clg du Chéran	Rumilly (74)
	Clg René Long	Alby-sur-Chéran (74)
	LP Porte des Alpes	Rumilly (74)
	Clg Du Mont des Princes	Seysssel (74)
Lycée Polyvalent Louis Lachenal		Argonay (74)
	Clg du Parmelan	Groisy (74)
	Clg Evire	Annecy (74)
	Clg Les Barattes	Annecy (74)
	Clg La Mandallaz	Sillingy (74)
	Clg Les Aravis	Thônes (74)
	Clg Val des Usses	Frangy (74)
	Clg Louis Armand	Cruseilles (74)
Lycée Général et Technologique Gabriel Fauré		Annecy (74)
	Clg Les Balmettes	Annecy (74)
	LP Germain Sommeiller	Annecy (74)
	Clg Raoul Blanchard	Annecy (74)
	Clg Jean Monnet	Saint-Jorioz (74)
	Clg Jean Lachenal	Faverges-Seythenex (74)
	LG Claude Louis Berthollet	Annecy (74)
Lycée Polyvalent Charles Poncet		Cluses (74)
	Clg G Anthonioz De Gaulle	Cluses (74)
	Clg Camille Claudel	Marignier (74)
	Clg Jean Jacques Gallay	Scionzier (74)
	Clg Jacques Brel	Taninges (74)
	Clg André Corbet	Samoens (74)
	LPO Roger Frison Roche	Chamonix (74)
	Clg Frison Roche	Chamonix (74)
	LPO Mont Blanc René Dayve	Passy (74)
	Clg de Varens	Passy (74)
	Clg du Verney	Sallanches (74)
	Clg Emile Allais	Megève (74)
Lycée Polyvalent Guillaume Fichet		Bonneville (74)
	LP Hôtelier François Bise	Bonneville (74)
	Clg Samivel	Bonneville (74)
	Clg Les Allobroges	La Roche-sur-Foron (74)
	Clg Karine Ruby	Saint-Pierre-en-Faucigny (74)
	Clg Gaspard Monge	Saint-Jeoire (74)
Lycée Général et Technologique La Versoie		Thonon-les-Bains (74)
	Clg Jean Jacques Rousseau	Thonon-les-Bains (74)
	Clg Champagne	Thonon-les-Bains (74)
	LPO Hôtelier Savoie Léman	Thonon-les-Bains (74)
	LP du Chablais	Thonon-les-Bains (74)
	Clg Théodore Monod	Margencel (74)
	Clg Bas Chablais	Douvaine (74)
	Clg François Mugnier	Bons-en-Chablais (74)

Lycée Polyvalent Anna de Noailles		Evian-les-Bains (74)
	Clg du Val d'Abondance	Abondance (74)
	Clg Henri Corbet	Saint-Jean-d'Aulps (74)
	Clg les Rives du Léman	Evian-les-Bains (74)
	Clg du Pays de Gavot	Saint-Paul-en-Chablais (74)
Lycée Polyvalent des Glières		Annemasse (74)
	Clg Michel Servet	Annemasse (74)
	Clg Jacques Prévert	Gaillard (74)
	Clg La Pierre aux Fées	Reignier (74)
	Clg Les Justes	Saint-Cergues (74)
	LGT Madame de Staël	Saint-Julien-en-Genevois (74)
	Clg Jean-Jacques Rousseau	Saint-Julien-en-Genevois (74)
	Clg Arthur Rimbaud	Saint-Julien-en-Genevois (74)
	Clg De La Gélina	Vétraz-Monthoux (74)
	Clg du Vuache	Vulbens (74)
Lycée Polyvalent Jean Monnet		Annemasse (74)
	Clg Jean Marie Molliet	Boège (74)
	Clg Paul Langevin	Ville-la-Grand (74)
	Clg Paul Emile Victor	Cranves-Sales (74)

Article 2 : L'arrêté rectoral n°2023-08-23 du 23 janvier 2023 est abrogé à compter du 1^{er} septembre 2025.

Article 3 : Le présent arrêté fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 4 : La secrétaire générale par intérim de l'académie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Grenoble le 31 mars 2025

Phillipe Dulbecco

Arrêté N° 2025-14-0346

Portant création d'un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) spécialisé dans les troubles spécifiques de développement des apprentissages d'une capacité de 36 places dans le département de Haute-Savoie

Gestionnaire : Fondation OVE

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.312-1 définissant les établissements et services médico-sociaux, L.313-1-1 relatif à la procédure d'appel à projets, L.313-3 relatif aux autorités compétentes pour la délivrance des autorisations ;

Vu le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Vu les arrêtés n° 2018-1921 et 2018-1924 du 28 mai 2018 publiés le 14 juin 2018, et les arrêtés n°2023-22-0068 et 2023-22-0069 du 30 octobre 2023 publiés le 30 octobre 2023, constituant le socle du Projet régional de santé (PRS) 2^{ème} génération de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes ;

Considérant l'instruction DREES/DMSI/DGCS/2018/155 du 27 juin 2018 relative à la mise en œuvre dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux de la nouvelle nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

Considérant la stratégie nationale 2023-2027 qui s'intègre au plan de développement pluriannuel de création de 50 000 nouvelles solutions d'ici 2030, dont l'objectif est d'apporter une solution aux personnes en situation de handicap sans solution adaptées à leurs besoins ;

Considérant le plan d'actions triennal interministériel pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage, en cours depuis 2001, qui vise à améliorer la prévention, le repérage et établir un diagnostic pour assurer une meilleure prise en charge de l'enfant ;

Considérant l'avis d'appel à projet Agence régionale de santé publié le 28 novembre 2024 au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et sur le site internet, relatif à la création, dans le département de la Haute-Savoie, d'un SESSAD d'une capacité de 36 places orientés sur les troubles spécifiques de développement des apprentissages ;

Considérant les 4 dossiers, recevables, reçus en réponse à l'appel à projets ;

Considérant les échanges en date du 24 juin 2025 entre les candidats et les membres de la commission d'information et de sélection d'appel à projets constituée par l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes pour l'examen des dossiers relevant de leur compétence ;

Considérant l'avis favorable émis par la commission d'information et de sélection sur le dossier présenté par la fondation OVE, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et mis en ligne sur le site internet de l'agence ;

Considérant que la Directrice Générale de l'ARS ARA a décidé de suivre l'avis de la commission ;

ARRÊTE

Article 1 : L'autorisation visée à l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles est accordée à la fondation OVE sis 19 rue Marius Grosso 69120 Vaulx-en-Velin pour la création, dans le département de la Haute-Savoie, d'un SESSAD d'une capacité de 36 places spécialisé dans les troubles spécifiques de développement des apprentissages à compter du 1er septembre 2025 ;

Article 2 : La présente autorisation est conditionnée par deux éléments :

- Prévoir de manière très précise les liens avec la maison départementale pour personnes handicapées (MDPH)
- Préciser les caractéristiques cliniques d'orientation du public pris en charge par le SESSAD

Article 3 : L'autorisation est délivrée pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} septembre 2025. Le renouvellement de l'autorisation, à l'issue des 15 ans, sera notamment subordonné aux résultats de l'évaluation mentionnée à l'article L.312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L.313-5 du même code.

Article 4 : La mise en œuvre de l'autorisation est conditionnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L.313-6 du code de l'action sociale et des familles, suivant les dispositions des articles D.313-11 à D.313-14.

Article 5 : La présente autorisation sera réputée caduque en l'absence d'ouverture au public du service dans un délai de 6 mois suivant la notification de la présente autorisation, conformément aux dispositions de l'article D.313-7-2 du code de l'action sociale et des familles et aux dispositions du cahier des charges.

Article 6 : Conformément aux dispositions de l'article L313-1 : « *Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement des services par rapport aux caractéristiques prises en considération pour leur autorisation devra être déclaré aux autorités compétentes au moins deux mois avant sa mise en œuvre. Les autorités compétentes disposent d'un délai de deux mois à compter de la déclaration pour faire opposition, par décision motivée conformément aux dispositions de l'article L.313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes.*

Au moins deux mois avant sa mise en œuvre, tout changement dans les modalités de contrôle direct ou indirect de la personne morale gestionnaire du service se traduisant par l'exercice direct ou indirect d'un pouvoir prépondérant de décision ou de gestion par une nouvelle personne morale est déclaré par cette dernière à l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation.

L'autorité compétente peut faire opposition dans un délai de deux mois à compter de la réception de la déclaration par une décision motivée, s'il apparaît que le changement envisagé n'offre pas les garanties nécessaires au respect des conditions de l'autorisation mentionnées à l'article L. 313-4 ou présente des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits. L'autorité compétente examine la déclaration de changement le cas échéant au regard des conditions dans lesquelles la nouvelle personne morale assure déjà le contrôle, direct ou indirect, d'une ou de plusieurs personnes morales gestionnaires d'établissements, de services et de lieux de vie et d'accueil. »

Article 7 : Le présent arrêté sera enregistré au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (voir annexe FINESS).

Article 8 : Dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication, la présente décision peut faire l'objet soit d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. En application du décret n° 2018-251 du 6 avril 2018, les particuliers et les personnes morales de droit privé non représentées par un avocat peuvent communiquer avec un Tribunal administratif par la voie de l'application informatique « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr

Article 9 : Le Directeur départemental de la Haute-Savoie de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 04/07/2025

P/La Directrice générale
de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Par délégation,
Le directeur de l'autonomie,

Raphaël GLABI

ANNEXE FINESS

Mouvement Finess :	Création d'un SESSAD de 36 places			
Entité juridique :	Fondation OVE			
Adresse :	19 rue Marius Grosso - 69120 Vaulx-en-Velin – Rhône			
Numéro Finess :	69 079 343 5			
Statut :	61 - Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique			
Entité géographique :	SESSAD « DELTA 74 »			
Adresse :	A préciser			
Numéro Finess :	74 002 055 7			
Catégorie :	182 – Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)			
Équipements :				
TRIPLET			Autorisation	
Discipline	Fonctionnement	Clientèle	Capacité	Autorisation
841 – Accompagnement dans l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation	16 – Prestation en milieu ordinaire	207 – Handicap cognitif spécifique	36	Le présent arrêté

Direction de l'administration pénitentiaire

Direction Interrégional des Services Pénitentiaires de Auvergne-Rhône-Alpes

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'ordonnance n° 58-696 du 6 août 1958 modifiée relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 66-874 du 21 novembre 1966 modifié relative au statut spécial des fonctionnaires des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 portant déconcentration de la gestion de certains personnels du ministère de la Justice ;

Vu l'arrêté du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 19 janvier 2006 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels relevant des services de l'administration pénitentiaire ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2021 portant nomination de **Monsieur Paul LOUCHOUARN** en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, à compter du 28 juin 2021 ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2024 portant renouvellement de **Monsieur Paul LOUCHOUARN** dans l'emploi de directeur interrégional des services pénitentiaires de Lyon, pour une durée de trois ans, à compter du 28 juin 2024.

DECIDE

Article 1 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Julie MILLET**, Directrice Interrégionale des services pénitentiaires adjointe, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 2 :

Délégation permanente est donnée à **M. Christophe TOURTOIS**, Directeur des services pénitentiaires et secrétaire général, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 3 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Marie FANET**, conseillère d'administration et cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 4 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Ndeye-Néné NIANG**, attachée d'administration et adjointe à la cheffe du département des ressources humaines et des relations sociales, aux fins de signer au nom du

directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 5 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Nathalie LETOCART**, attachée d'administration, chargée de la mission synthèse au département des ressources humaines et des relations sociales, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 6 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Amina MOUSSAOUI**, attachée d'administration et cheffe de l'Unité Recrutement Formation Qualification, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 7 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Virginie FONDEVILLE**, Directrice des services pénitentiaires et cheffe du département de la sécurité et de la détention, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 8 :

Délégation permanente est donnée à **M. David BOUREZ**, Chef des services pénitentiaires et adjoint à la cheffe du département de la sécurité et de la détention, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 9 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Alexandra MARTIN**, Attachée d'Administration en intérim au département de la sécurité et de la détention, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 10 :

Délégation permanente est donnée à **M. Jean-Christophe SENEZ**, Directeur des services pénitentiaires et directeur des équipes de sécurité pénitentiaires, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 11 :

Délégation permanente est donnée à **M. Eddy DECHAUD**, Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation et chef du département des politiques d'insertion et de probation et de prévention de la récidive, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 12 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Nathalie ESPASA**, Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation et adjointe au chef du département des politiques d'insertion et de probation et de prévention de la récidive, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 13 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Denise DRILLIEN**, Directrice des Services Pénitentiaires et Coordinatrice interrégionale de la lutte contre la radicalisation violente, aux fins de signer au nom du Directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 14 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Céline EICHENBERGER**, Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation et adjointe à la Coordinatrice interrégionale de la lutte contre la radicalisation violente, aux fins de signer au nom du Directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 15 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Clémence PERRET**, Attachée d'administration et cheffe de la Mission du Droit et de l'Expertise Juridique, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 16 :

Délégation permanente est donnée à **M. Jean-Philippe RIGAT**, Attaché principal d'administration et chef du département du budget et des finances, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 17 :

Délégation permanente est donnée à **Mme Hélène CHARONDIERE**, Attachée principale d'administration et adjointe au chef du département du budget et des finances, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 18 :

Délégation permanente est donnée à Monsieur **Kévin JAVOUHEY**, Ingénieur des travaux publics d'état et chef du département des affaires immobilières, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 19 :

Délégation permanente est donnée à Mme **Mélanie GOSSET**, Ingénieur des travaux publics d'état et adjointe au chef du département des affaires immobilières, aux fins de signer au nom du directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 20 :

Délégation permanente est donnée à Monsieur **Damien IGONENC**, Attaché d'administration et adjoint au chef du département des systèmes d'information, aux fins de signer au nom du Directeur interrégional des services pénitentiaires d'Auvergne-Rhône-Alpes, les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Article 21 :

Délégation permanente est donnée à :

- **M. Fabien BOIVENT**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire d'Aiton ;
- **Mme Léa CONDOM**, directrice des services pénitentiaires stagiaire au centre pénitentiaire d'Aiton.

- **M. MINY Johan**, commandant pénitentiaire, chef d'établissement de la maison d'arrêt d'Aurillac ;
- **M. Guillaume COURTOT**, capitaine pénitentiaire, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt d'Aurillac.

- **M. Piotr PSIKUS**, commandant pénitentiaire, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Bonneville.

- **M. Olivier GUIDI**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse ;
- **Mme Céline TRIPONEY**, directrice des services pénitentiaires, adjointe au chef d'établissement au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse ;
- **Mme Maëlle POUPET**, directrice des services pénitentiaires, directrice de détention au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse ;
- **Mme Laurie PERNIN**, directrice des services pénitentiaires stagiaire au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse ;
- **Mme Farida HELALI**, secrétaire administrative, responsable de la gestion déléguée au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse.

- **M. Gwenaël JOLY**, commandant pénitentiaire, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Chambéry ;
- **M. Christophe PAMART**, capitaine pénitentiaire, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Chambéry.

- **M. Patrick MALLE**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Grenoble ;
- **Mme Murielle ANTOINETTE**, directrice des services pénitentiaires stagiaire, directrice de détention au centre pénitentiaire de Grenoble ;
- **Mme Laurence DENIS**, attachée d'administration au centre pénitentiaire de Grenoble.

- **Mme Christelle CHARLIN**, capitaine pénitentiaire, cheffe d'établissement de la maison d'arrêt du Puy-en-Velay
- **M. Alexandre BEAUNES**, capitaine pénitentiaire, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt du Puy-en-Velay

- **Mme Dabia LEBRETON**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement de la maison d'arrêt de Lyon Corbas ;
- **Mme Emma MIAH-NAHRI**, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la cheffe d'établissement de la maison d'arrêt de Lyon Corbas ;
- **Mme Meghann ROUSSEL**, directrice des services pénitentiaires, à la maison d'Arrêt de Lyon-Corbas ;
- **Mme Mathilde SIGOIGNE**, directrice des services pénitentiaires, à la maison d'Arrêt de Lyon-Corbas ;
- **M. Julien LAPALU**, secrétaire administratif faisant fonction d'attaché à la maison d'arrêt de Lyon Corbas.

- **M. Moïse MENDES**, capitaine pénitentiaire, chef d'établissement du centre de semi-liberté de Lyon ;
- **Mme Chloé GWYNN**, lieutenant pénitentiaire, adjointe au chef d'établissement du centre de semi-liberté de Lyon

- **Mme Nadine WENZEL**, commandant pénitentiaire, cheffe d'établissement de la maison d'arrêt de Montluçon ;
- **M. Frédéric PETITJEAN**, capitaine pénitentiaire, adjoint à la cheffe d'établissement de la maison d'arrêt de Montluçon.

- **Mme Claire NOURRY**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Moulins-Yzeure ;
- **M. Fabrice BOUCHARIN**, directeur des services pénitentiaires, adjoint à la cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Moulins-Yzeure ;
- **M. François-Xavier BEAUVAIS**, attaché principal d'administration au centre pénitentiaire de Moulins-Yzeure ;
- **Mme Armelle MARTHOURET**, attachée d'administration au centre pénitentiaire de Moulins-Yzeure.

- **M. Cyril MATHIEU**, commandant pénitentiaire, chef d'établissement de la maison d'arrêt de Privas ;
- **M. Bruno OSTACOLO**, capitaine pénitentiaire, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Privas.

- **Mme Chrystelle CROISE**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement pour Mineurs du Rhône ;
- **Mme Emma TASSY**, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la cheffe de l'Établissement pour Mineurs du Rhône.

- **M. Alain REYMOND**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Riom ;
- **M. Stéphane MIRET**, directeur des services pénitentiaires, adjoint au chef d'établissement du centre pénitentiaire de Riom ;
- **M. Richard BOULAY**, directeur des services pénitentiaires, directeur adjoint du centre pénitentiaire de Riom ;
- **M. Patrick WIART**, directeur des services pénitentiaires, directeur adjoint du centre pénitentiaire de Riom ;
- **Mme Magalie RANOUX**, attachée d'administration au centre pénitentiaire de Riom ;
- **M. Hubert-Henri DUBOEUF**, attaché d'administration au centre pénitentiaire de Riom.

- **Mme Sylvie MARION**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement du centre de détention de Roanne ;
 - **Mme Césarine CONVERT**, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la cheffe d'établissement du centre de détention de Roanne ;
 - **Mme Lyse MEURIN**, directrice des services pénitentiaires au centre de détention de Roanne ;
 - **Mme Marina VASILJKIC**, directrice des services pénitentiaires stagiaire au centre de détention de Roanne ;
 - **Mme Violaine CORON**, attachée principale d'administration au centre de détention de Roanne ;
 - **Mme Sabine MARTIN**, attachée d'administration au centre de détention de Roanne.
-
- **Mme Cécile RODDE**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Saint-Étienne ;
 - **Mme Laura COMMARMOND**, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Saint-Étienne ;
 - **Mme Anne GAGNAIRE**, attachée de l'administration au centre pénitentiaire de Saint-Etienne.
-
- **M. Jérôme CHAREYRON**, directeur des services pénitentiaires, chef d'établissement du centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier ;
 - **M. Jean-Christophe WIART**, directeur des services pénitentiaires, adjoint au chef d'établissement du centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier ;
 - **M. Bastien LALANNE**, directeur des services pénitentiaires stagiaire au centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier ;
 - **Mme Renée PAHON**, attachée principale d'administration au centre pénitentiaire de Saint-Quentin-Fallavier.
-
- **Mme Franca ANNANI**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Valence ;
 - **Mme Elisabeth BORTOLIN**, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Valence ;
 - **Mme Clémence VASSARD**, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Valence ;
 - **Mme Fanny BASTIDE**, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Valence ;
 - **Mme Audrey RAFFLEGEAU**, capitaine pénitentiaire au centre pénitentiaire de Valence, responsable de la SAS par intérim ;
 - **Mme Solène DACHIER** attachée d'administration centre pénitentiaire de Valence.
-
- **Mme Aude BOYER**, directrice des services pénitentiaires, cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône ;
 - **Mme Florence DUCLOS**, directrice des services pénitentiaires, adjointe à la cheffe d'établissement du centre pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône ;
 - **Mme Laura ROBIN**, directrice des services pénitentiaires au centre pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône ;
 - **Mme Aurore JEGOU**, directrice des services pénitentiaires stagiaire au centre pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône ;
 - **Mme Nathalie LAUVAUX**, attachée d'administration au centre pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône.

Article 22 :

Délégation permanente est donnée à :

SPIP 01

- **M. Carame BELLAHCENE**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ain ;
- **M. Jérôme GIBIER**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, adjoint à la directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ain.

SPIP 03

- **Mme Corinne CAPELLO**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Allier ;
- **M. Jérôme MARTHOURET**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, adjoint à la directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Allier.

SPIP 07 / 26

- **Mme Nadège THOMAS**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ardèche et de la Drôme ;
- **Mme Nathalie FODOR**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice adjointe du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Ardèche et de la Drôme.

SPIP 15 / 63

- **Mme Aurélie DEMMER**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Cantal-Puy-de-Dôme ;
- **M. Sassi FELLAHI**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, directeur adjoint du service pénitentiaire d'insertion et de probation du Cantal-Puy-de-Dôme.

SPIP 38

- **M. Rachid SDIRI**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Isère ;
- **M. Laurent MERCHAT**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, directeur adjoint du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de l'Isère ;
- **M. Bruno DAUMET**, attaché principal d'administration au SPIP de l'Isère.

SPIP 42

- **M. Bruno LAFAY**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Loire ;
- **Mme Elisa DERRO**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice adjointe du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Loire.

SPIP 43

- **Mme Sandra MARTIN**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Haute-Loire ;
- **Mme Adeline LEBOUCHE**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice adjointe du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Haute-Loire.

SPIP 69

- **M. Alain MONTIGNY**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Rhône ;
- **Mme Carole ZAMBONI**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice adjointe du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Rhône ;
- **Mme Emmanuelle ZEIZIG**, attachée d'administration au SPIP du Rhône.

SPIP 73

- **M. Bernard GROLLIER**, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Savoie ;
- **Mme Cécile AGHINA**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice adjointe du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Savoie ;

SPIP 74

- **Mme Johanne THOUVENIN**, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Haute-Savoie ;
- **Mme Andréa CABA** directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, directrice adjointe du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Haute-Savoie.

Aux fins de signer, en son nom, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints.

Lyon, le 9 juillet 2025

Le Directeur Interrégional des Services
Pénitentiaires Auvergne-Rhône-Alpes

Paul LOUCHOUARN



Catégorie A

Directeur interrégional	Directeur interrégional adjoint	Secrétaire général	Chef du département RH et RS	Adjointe à la cheffe du département RH et RS	Cheffes et chefs d'établissements, directrices et directeurs de SPIP, adjointes et adjoints, attachées et attachés, cheffes et chefs de départements et adjointes et adjoints aux cheffes et chefs de département	Décisions individuelles et administration des personnels de catégorie A
Divers						
X	X	X	X	X		Décision portant attribution ou retrait de primes et indemnités
X	X	X	X	X	X	Décision accordante ou refusant la protection fonctionnelle
						Signature des conventions avec les avocats dans le cadre de la protection fonctionnelle
Congés						
X	X	X	X	X		Octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie
X	X	X	X	X	X	Octroi des congés annuels
X	X	X	X	X	x	Imputation au service des maladies ou accidents
X	X	X	X	X		Octroi du congé pour bilan de compétences
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés pour formation professionnelle
X	X	X	X	X		Octroi des congés pour formation syndicale
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés de longue durée
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés de longue maladie
X	X	X	X	X		Octroi des congés de maternité ou pour adoption
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi-traitement
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement du congé parental
X	X	X	X	X		Octroi du congé de paternité
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement du congé de présence parentale
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement de congés non rémunérés
X	X	X	X	X		Octroi du congé pour validation des acquis et de l'expérience
Organisation de service						
X	X	X	X	X		Autorisation de travailler à temps partiel thérapeutique
X	X	X	X	X		Autorisation d'accomplir un travail à temps partiel, renouvellement ou réintégration à temps complet
X	X	X	X	X	X	Autorisation d'absence, sauf celles à titre syndical
X	X	X	X	X		Autorisation de cure thermale

X	X	X	X	X		Autorisation d'exercer à titre accessoire une activité lucrative ou non
X	X	X	X	X		Décision retenue du trentième
X	X	X	X	X		Mise en disponibilité de droit
X	X	X	X	X	X	Notation/Évaluation
X	X	X	X	X		Octroi d'un aménagement de poste
X	X	X	X	X		Validation des services pour la retraite

Catégorie B et C

Directeur interrégional	Directeur interrégional adjoint	Secrétaire général	Cheffe du département RH et RS	Adjointe à la cheffe du département RH et RS	Cheffes et chefs d'établissements, directrices et directeurs de SPIP, adjointes et adjoints, attachées et attachés, cheffes et chefs de départements et adjointes et adjoints aux cheffes et chefs de département	Responsable pôle ACP et adjoint responsable pôle ACP	Décisions individuelles et administration des personnels de catégorie B. et C
Divers							
X	X	X	X	X			Octroi des primes et indemnités
X	X	X	X	X	X	X	Décision accordante ou refusant la protection fonctionnelle
							Signature des conventions avec les avocats dans le cadre de la protection fonctionnelle
X	X	X	X	X	X	X	Notation/évaluation
Congés							
X	X	X	X	X			Octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie
X	X	X	X	X	X	X	Octroi des congés annuels
X	X	X	X	X			Octroi du congé pour bilan de compétences
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés pour formation professionnelle et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X	X	X	X	Octroi d'un congé de formation syndicale
X	X	X	X	X			Octroi des congés non rémunérés
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés de longue durée
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés de longue maladie
X	X	X	X	X			Octroi des congés de maternité ou pour adoption
X	X	X	X	X			Congé maladie des stagiaires
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi traitement
X	X	X	X	X	x		Imputation au service des maladies ou accident
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés liés à un accident imputable au service ou à une maladie
X	X	X	X	X			Octroi du congé parental, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X	X			Octroi du congé de paternité
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X	X			Mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congés ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue

							durée
X	X	X	X	X			Octroi du congé pour validation des acquis et de l'expérience
							Organisation de service
X	X	X	X	X			Admission à la retraite
X	X	X	X	X			Attribution d'un capital décès
X	X	X	X	X			Arrêté accordant le bénéfice des prestations de l'assurance maladie et de l'assurance d'invalidité
X	X	X	X	X			Autorisation de travailler à temps partiel thérapeutique
X	X	X	X	X	X	X	Autorisation d'absence, sauf celles à titre syndical
X	X	X	X	X			Autorisation d'accomplir un travail à temps partiel, renouvellement ou réintégration à temps complet
X	X	X	X	X			Autorisation d'exercer à titre accessoire une activité lucrative ou non
X	X	X	X	X			Retenue de trentième
X	X	X	X	X			Attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, inconfortables ou salissants.
X	X	X	X	X			Octroi d'aménagement de poste en cas d'invalidité
X	X	X	X	X			Prolongation d'au-delà de la limite d'âge de l'emploi
X	X	X	X	X			Réintégration dans la même résidence administrative, après congés de longue maladie et longue durée ou disponibilité d'office
X	X	X	X	X			Mise en disponibilité de droit
X	X	X	X	X			Validation des services pour la retraite

Personnel de surveillance

Directeur interrégional	Directeur interrégional adjoint	Secrétaire général	Cheffe du département RH et RS	Adjointe à la cheffe du département RH et RS	Cheffes et chefs d'établissements, directrices et directeurs de SPIP, adjointes et adjoints, attachées et attachés, cheffes et chefs de départements et adjointes et adjoints aux cheffes et chefs de département	Responsable pôle ACP et adjoint responsable pôle ACP	Décisions individuelles et administration personnels de surveillance
Divers							
X	X	X	X	X			Octroi et fin des primes et indemnités
X	X	X	X	X			Décision accordante ou refusant la protection fonctionnelle, signature des conventions et DI
Congés							
X	X	X	X	X			Octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie
X	X	X	X	X	X	X	Octroi des congés annuels
X	X	X	X	X			Octroi du congé pour bilan de compétences
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés pour formation professionnelle et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X	X	X	X	Octroi des congés pour formation syndicale
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés de grave maladie
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés de longue durée
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés de longue maladie
X	X	X	X	X			Octroi des congés de maternité ou pour adoption
X	X	X	X	X			Octroi de congé de mobilité et réemploi
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement
X	X	X	X	X			Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi traitement
X	X	X	X	X	x		Imputation au service des maladies ou accident + renouvellement des AT
X	X	X	X	X			Octroi du congé parental, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X	X			Octroi du congé de paternité
X	X	X	X	X			Octroi du congé de présence parentale, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative

X	X	X	X	X			Mise en disponibilité d'office après épuisement des droits à congés ordinaire de maladie, congé de longue maladie et congé de longue durée
X	X	X	X	X			Octroi des congés non rémunérés
X	X	X	X	X			Octroi des congés de représentation
X	X	X	X	X			Octroi du congé pour validation des acquis et de l'expérience
	Organisation de service						
X	X	X	X	X			Octroi de disponibilité et prolongation
X	X	X	X	X			Octroi au bénéfice du temps partiel, renouvellement et réintégration à plein temps
X	X	X	X	X			Octroi à la disponibilité et prolongation
X	X	X	X	X			Admission à la retraite
X	X	X	X	X			Attribution d'un capital décès
X	X	X	X	X			Attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissant.
X	X	X	X	X			Attribution de l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes.
X	X	X	X	X			Attribution de l'indemnité spécifique de gestion des comptes nominatifs
X	X	X	X	X			Attribution des indemnités d'éloignement
X	X	X	X	X			Attribution de la prime spécifique d'installation et de l'indemnité particulière de sujétion ou d'installation.
X	X	X	X	X			Autorisation d'accomplir un travail à temps partiel, renouvellement ou réintégration à temps complet
X	X	X	X	X			Autorisation d'exercer à titre accessoire une activité lucrative ou non
X	X	X	X	X	X	X	Autorisation d'absence, sauf celles à titre syndical
X	X	X	X	X			Autorisation de travailler à temps partiel thérapeutique
X	X	X	X	X			Discipline : sanctions pour l'avertissement et le blâme
X	X	X	X	X			Réintégration dans la même résidence administrative, après congés de longue maladie et longue durée ou disponibilité d'office
X	X	X	X	X			Mise en disponibilité de droit
X	X	X	X	X			Prolongation d'au-delà de la limite d'âge de l'emploi
X	X	X	X	X	X		Proposition de titularisation
X	X	X	X	X			Octroi d'aménagement de poste en cas d'invalidité
X	X	X	X	X	X		Octroi d'aménagement de poste en cours de grossesse
X	X	X	X	X			Validation des services pour la retraite
X	X	X	X	X			Retenue de trentième

Non titulaires et Vacataires

Directeur interrégional	Directeur interrégional Adjoint	Secrétaire général	Cheffe du département RH et RS	Adjointe à la cheffe du département RH et RS	Cheffes et chefs d'établissements, directrices et directeurs de SPIP, adjointes et adjoints, attachées et attachés, cheffes et chefs de départements et adjointes et adjoints aux cheffes et chefs de département	Décisions administratives individuelles agents non titulaires et vacataires
Congés						
X	X	X	X	X		Octroi des congés d'accompagnement d'une personne en fin de vie
X	X	X	X	X	X	Octroi des congés annuels
X	X	X	X	X		Attribution des congés pour formation professionnelle
X	X	X	X	X	X	Octroi des congés pour formation syndicale
X	X	X	X	X		Octroi de congés pour grave maladie
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à plein traitement
X	X	X	X	X		Octroi ou renouvellement des congés ordinaires de maladie à demi-traitement et congé sans traitement
X	X	X	X	X		Octroi des congés de maternité ou pour adoption
X	X	X	X	X		Accès au congé parental, prolongation et réintégration dans la même résidence administrative
X	X	X	X	X		Octroi du congé de paternité
X	X	X	X	X		Accès au congé de présence parentale
X	X	X	X	X		Octroi des congés non rémunérés pour raisons familiales ou personnelles
Organisation de service						
X	X	X	X	X		Agrément des aumôniers et auxiliaires d'aumônerie et retrait d'agrément
X	X	X	X	X		Attribution des indemnités pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissant.
X	X	X	X	X		Attribution de l'indemnité de responsabilité allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes.
	X	X	X	X		Attribution de l'indemnité spécifique de gestion des comptes nominatifs
X	X	X	X	X		Autorisation de travailler à temps partiel thérapeutique
X	X	X	X	X	X	Autorisation d'absence, sauf celles à titre syndical
X	X	X	X	X		Autorisation d'accomplir un travail à temps partiel, renouvellement ou réintégration à temps complet sur origine
X	X	X	X	X		Autorisation de cure thermale

X	X	X	X	X		Décision accordante ou refusant le bénéfice de la protection fonctionnelle	
X	X	X	X	X		Habilitation et retrait d'habilitation des personnels privés	
X	X	X	X	X		Octroi d'un aménagement de poste en cours de grossesse	
X	X	X	X	X		Octroi d'un aménagement de poste en cas d'invalidité	
	Gestion de la carrière						
X	X	X	X	X	X	Acceptation de démission	
X	X	X	X	X		Conclusion ou renouvellement du contrat et engagement écrit de recrutement	
X	X	X	X	X		Décision retenue de trentième	
X	X	X	X	X	X	Évaluation	
X	X	X	X	X		Fin de contrat ou d'agrément	
X	X	X	X	X		Licenciement	
X	X	X	X	X		Licenciement des agents en état d'incapacité de travail permanente ou définitivement inaptes à exercer leurs fonctions	

**Direction Interrégional des
Services Pénitentiaires de Auvergne-Rhône-Alpes**

Décisions administratives individuelles	Source : Code Pénitentiaire	Directrice Interrégionale adjointe	Secrétaire général	Cheffe du DSD et adjoint et rédactrices et rédacteurs	Coordinatrice MILRV et adjointe	Cheffe de la MDEJ	Chef du DPIPFR et adjointe	Cheffe du DRHRS et adjointe
Délivrance et retrait d'agrément des mandataires susceptibles d'être choisis par les détenus pour l'application de l'article 24 de la loi du 12 avril 2000.	R. 313-6 R. 313-8	x	x	x	x	x		
Autorisation pour un mandataire agréé sur une autre région pénitentiaire, d'intervenir dans le ressort de la direction interrégionale Rhône Alpes – Auvergne.	R. 313-7	x	x	x	x	x		
Affectation des condamnés y compris avis formulés par la DISP lorsque la décision relève du ministre de la justice.	D. 211-11 D. 211-18 D. 211-19 D. 211-20 D. 211-21 D. 211-22	x	x	x				
Ordre de transfèrement, de maintien de l'intéressé à l'établissement, de mise à disposition d'une autre direction interrégionale, de dessaisissement au profit du ministre de la justice suite à une décision d'affectation.	D. 211-15 D. 211-23 D. 211-24	x	x	x				
Changement d'affectation des condamnés.	D. 211-16 D. 211-26 à D. 211-30	x	x	x				
Ordre de transfèrement, de maintien de l'intéressé à l'établissement, de dessaisissement au profit du ministre de la justice suite à une décision de changement d'affectation.	D. 211-29	x	x	x				
Ordre de transfèrement.	D. 211-31		x	x				

	D. 215-13 R. 322-5	x						
Ordre de transfèrement pour rapprochement familial d'une personne détenue prévenue dont l'instruction est achevée et qui attend sa comparution devant la juridiction de jugement	R. 342-1	x	x	x				
Délivrance et retrait d'agrément pour les intervenants extérieurs (préposés des entreprises concessionnaires ou animateurs des associations) assurant l'encadrement technique des détenus au travail.	D. 412-7	x	x				x	
Autorisation à portée générale, de visiter ou de communiquer avec des détenus non nominativement désignés et incarcérés dans les établissements situés dans le ressort de la direction interrégionale.	R. 113-65 2° R. 341-10	x	x	x	x	x	x	
Réponse aux recours administratifs préalables formés par les détenus en matière disciplinaire.	R. 234-43	x	x			x		
Réponse aux recours gracieux ou hiérarchiques formés par un détenu ou une partie à qui la décision a fait grief.	Code de Procédure Pénale D. 260	x	x			x		

Autorisation spéciale pour permettre aux personnes étrangères au service d'accéder à plusieurs établissements situés sur le ressort de la direction interrégionale. Autorisation spéciale d'effectuer à l'intérieur d'un établissement pénitentiaire des photographies, croquis, prises de vue et enregistrements sonores se rapportant à la détention d'un ou plusieurs établissements situés dans le ressort de la direction interrégionale.	D. 222-2	x	x					
Toute décision en matière d'isolement.	R.213-21 à R.213-35	x	x	x		x		
Rétablissement de tout ou partie de la part disponible du compte nominatif d'un détenu réincarcéré après une évasion.	R.113-65 3° Code de Procédure Pénale D. 323	x	x			x		
Habilitation des praticiens hospitaliers exerçant à temps partiel et préalablement à leur affectation ou nomination. Habilitation des personnels médicaux et hospitaliers préalablement à leur nomination ou affectation.	D.115-14	x	x				x	
Suspension ou retrait de l'habilitation des praticiens hospitaliers à temps plein.	D. 115-17	x	x				x	
Autorisation de se faire soigner par un médecin de son choix	R.113-65 4° R. 322-1	x	x				x	
Autorisation d'admission dans un établissement de santé privé	R.113-65 10° Code de Procédure Pénale D. 391	x	x	x			x	

Autorisation d'admission dans un établissement de santé situé sur le ressort de la direction interrégionale.	R.113-65 11° Code de Procédure Pénale D. 393	x	x	x			x	
Autorisation pour une mère détenue de garder son enfant auprès d'elle au-delà de 18 mois.	R.113-65 6° D. 216-23	x	x	x				
Nomination des membres de la commission consultative devant émettre un avis sur la demande d'une mère détenue aux fins de garder son enfant auprès d'elle au-delà de 18 mois.	R.113-65 7° D. 216-24	x	x	x				
Désignation ou exclusion des aumôniers.	R.113-65 8° D. 352-1	x	x				x	x
Délivrance ou retrait d'agrément des bénévoles d'aumônerie.	D. 352-3	x	x				x	x
Autorisation de sortie d'écrits faits par un détenu en vue d'une publication ou d'une divulgation sous quelque forme que ce soit.	R. 113-65 9°	x	x				x	
Autorisation de la diffusion d'un audio vidéogramme hors des locaux d'un établissement pénitentiaire réalisé dans le cadre d'une action d'insertion.	D. 381-2	x	x					
Autorisation de portée interrégionale d'effectuer des photographies, croquis, prises de vue ou enregistrements sonores se rapportant à la détention.	R. 113-65 5° D. 222-2	x	x					

Délivrance ou retrait d'un agrément pour les membres du corps enseignant. Acceptation du concours bénévole des visiteurs de prison et des associations.	D. 413-5	x	x				x	
Délivrance ou retrait d'un agrément pour les visiteurs de prison.	D.341.20	x	x				x	
Délivrance des numéros d'immatriculation administrative (NIA) dans le cadre des demandes d'anonymat	R113-9-2	x	x					x
Transmission au garde des sceaux de l'avis du directeur interrégional des services pénitentiaires quant à une proposition d'affectation en QLCO, accompagné des pièces de la procédure contradictoire et des observations du chef d'établissement pénitentiaire	R224-38	x	x	x				